



8 08179002 2002 6305 3

V  
II

le Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur et Affaires  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
au Canada

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

Ottawa, le 18 août 1958.

1958, 18 août, Ottawa

N° 54

Monsieur le Haut Commissaire ad intérim,

Je vous prie de recevoir ci-joint, en vertu de la Note n° 24 en date du 18 août 1958, par laquelle vous proposez d'apporter certaines modifications à l'Accord de 1958, par lequel le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement du Canada ont convenu de partager les services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà, signés à Ottawa le 19 août 1953, et de les accepter. Les modifications proposées ont été acceptées par le Gouvernement du Canada et vous prie de les accepter. Les modifications proposées ont été acceptées par le Gouvernement du Canada et vous prie de les accepter. Les modifications proposées ont été acceptées par le Gouvernement du Canada et vous prie de les accepter.

D. V. LEPAN,

pour le Secrétaire d'Etat pour l'Intérieur

et Affaires extérieures

State for External Affairs

Foreign Office

Monsieur le Haut Commissaire ad intérim  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
Parachiffe, Ottawa.